



00090

Mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement

**DELIBERATION DU  
CONSEIL D'ARRONDISSEMENT  
DU 19 JUIN 2018**

*Objet : Question écrite au Maire de Lyon – Pérennisation du commerce indépendant – saisine du conseil territorial*

Mesdames et Messieurs,

Le conseil territorial du 1<sup>er</sup> arrondissement est une instance de participation citoyenne qui fédère les acteurs locaux du territoire (associations, collectifs, instances participatives...).

Le conseil territorial s'inscrit dans le fonctionnement traditionnel d'un CICA (article L.2511-24 du CGCT) et se conforme aux dispositions fixées par l'article 21 du règlement du conseil d'arrondissement.

Lors de sa séance du 4 Juin 2018, le conseil territorial a souhaité interroger le Maire de Lyon sur la pérennisation du commerce indépendant.

Madame Carole CHÂTEAU, du Mouvement Carré Nord Presqu'île, a été désignée pour rapporter en séance du conseil d'arrondissement, au nom du conseil territorial, la question suivante à l'attention du Maire de Lyon :

*«Quelles sont les mesures concrètes prises par la Ville pour soutenir et accompagner le commerce indépendant, garantir la diversité et la pérennisation de l'offre commerciale de proximité, en particulier sur le nord de la Presqu'île, dans un cadre où les mutations urbaines, et leurs incidences en matière économique et sociale, comme en matière de flux piétonniers, favorisent la dynamique commerciale des seules grandes enseignes aux dépens des commerces indépendants ?»*

Je vous demande de bien vouloir délibérer de la saisine du conseil territorial et vous prononcer sur sa transmission au Maire de Lyon, sous la forme d'une question écrite du conseil d'arrondissement.

**Lyon, le 19 Juin 2018**

**Le Maire du 1<sup>er</sup> arrondissement**

**Nathalie PERRIN-GILBERT**